

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2215

25 août 2015

### SOMMAIRE

2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure .....	106299	MUFG Global Fund SICAV .....	106282
360 V S.A. ....	106277	Popso (Suisse) Investment Fund SICAV .....	106275
3P (L) Fund .....	106277	Private Equity Select S.C.A., SICAR .....	106282
Aconit Invest S.A. ....	106280	ProLogis UK LXXXIII S.à r.l. ....	106282
AIM Luxembourg S.A. ....	106276	Rinispa S.A. ....	106274
Ares CCF Holdings S.à r.l. ....	106278	SELP Administration S.à r.l. ....	106277
Auswiel Sàrl .....	106283	Selp Berlin GP S.à r.l. ....	106290
Bellstar Immobilier S.A. ....	106278	Selp Cake S.à r.l. ....	106314
Blue Crest S.A. ....	106301	Selp Hamburg S.à r.l. ....	106319
Cabana Trade S.A. ....	106318	SELP (Poland and Czech Republic) S.à r.l. ..	106280
Calumnia Corporation .....	106280	SELP (Spain) S.à r.l. ....	106281
Colt Group S.A. ....	106284	Shadyan S.A. ....	106278
Copper Investment S.à r.l. ....	106302	Simon Europe B.V. ....	106274
Cup I S.à r.l. ....	106290	Sobrass Gestion .....	106279
CVE Luxembourg S.à r.l. ....	106314	Société Luxembourgeoise de Brasserie .....	106279
Elikonos JEREMIE S.C.A. SICAR .....	106320	Société Orientale de Participations S.A. ....	106279
Euroblick Holding S.A. ....	106274	Tecnovert S.A. ....	106280
Fiduciaire GL S.A. ....	106314	The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A. ....	106318
Fiduciaire GL Sàrl .....	106314	TIWS Succursale Luxembourg de Telefonica International Wholesale Services II, S.L. Uni- personal .....	106274
Finatteam Gestion S.A. ....	106275	Trade Immo S.à r.l. ....	106276
Immobilière Doris .....	106301	Traxys S.à r.l. ....	106279
Industry Partner S.A. ....	106278	VAT Management S.à r.l. ....	106281
Investment Solutions by Epsilon .....	106282	Visor Funding Lux 1 .....	106276
J.P.Morgan Multi-Manager Strategies Fund .....	106281	Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l. ....	106275
Köln, Breite Straße 103-105 Beteiligung A S.à r.l. ....	106319	Walser Privatbank Invest S.A. ....	106277
Leiteschberg S.A. ....	106319	Woulsear S.A. ....	106313

**Rinispä S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 117.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015105256/9.

(150115024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

---

**Simon Europe B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 142.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Simon Europe B.V.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015105285/11.

(150114933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

---

**TIWS succursale Luxembourg, TIWS Succursale Luxembourg de Telefonica International Wholesale Services II, S.L. Unipersonal, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 145.969.

Les comptes annuels de la personne morale de droit étranger au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015108311/12.

(150118146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Euroblick Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 117, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 38.379.

Les actionnaires de la société anonyme EUROBLICK HOLDING S.A. sont invités à assister à :

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Qui se tiendra le *25 septembre 2015* à 15 :00 heures au sein de l'étude de Maître Claude SCHMARTZ, administrateur provisoire de la Société, à L-7364 Bofferdange, Domaine du Parc, Résidence Les Cerisiers 2, 1B, A Romescht, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Discussion et vote sur les comptes annuels;
2. Divers.

L'Assemblée Générale ne délibérera valablement que si la moitié du capital est présente ou représentée à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister personnellement à l'Assemblée Générale sont invités à envoyer une procuration dûment datée et signée à leur mandataire désigné ainsi qu'une copie de cette dernière à l'administrateur provisoire de la Société

L'Administrateur Provisoire  
p. Maître Claude SCHMARTZ  
s. Me Felix WANTZ

Référence de publication: 2015137894/22.

---

**Finatam Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.112.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015105794/10.

(150116667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.852.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 5 Avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juin 2015.

Vuvuzela 2 Luxco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2015106304/14.

(150116088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.857.

Les actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *14 septembre 2015* à 11.30 heures au siège social de la société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et acceptation des rapports suivants pour l'exercice clôturant au 31 mars 2015:
  - a) rapport annuel du Conseil d'Administration
  - b) rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets révisés pour l'exercice clôturant au 31 mars 2015
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturant au 31 mars 2015
  - Hermann BEYTHAN,
  - Luigi CARUGO,
  - Yvon LAURET,
  - Roberto MASTROMARCHI et
  - Mauro PEDRAZZETTI.
5. Election du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en 2016
  - a) Réélection des membres du Conseil d'Administration:
    - Hermann BEYTHAN,
    - Luigi CARUGO,
    - Yvon LAURET,
    - Roberto MASTROMARCHI et
    - Mauro PEDRAZZETTI.
6. Réélection du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en 2016
7. Divers

Le rapport annuel, le rapport du Réviseur d'Entreprises et le rapport annuel du conseil d'administration sont à votre disposition pour consultation au siège du fonds et peuvent vous être envoyés sur demande.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 9 septembre 2015 auprès de Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, 25, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, à l'attention de Legal & Compliance (Fax N° +352/ 26 48 44 - 44).

En cas d'impossibilité d'assister personnellement à l'Assemblée, vous avez la possibilité de vous faire représenter au moyen d'une procuration. A cet effet, nous vous prions, pour des raisons d'organisation, de retourner la procuration, dûment complétée et signée, jusqu'au 9 septembre 2015 auprès de Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, 25, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, à l'attention de Legal & Compliance (Fax N° +352/ 26 48 44 - 44).

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Popso (Suisse) Investment Fund SICAV  
*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015143164/755/46.

---

**Trade Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5337 Moufort, 6, Leh'oicht.

R.C.S. Luxembourg B 162.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108321/10.

(150117927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**AIM Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.254.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 19 mai 2015, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Robert Zahren, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108420/13.

(150118957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Visor Funding Lux 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.002.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

En date du 1<sup>er</sup> Juillet 2015, l'associé unique décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, qui dès lors cesse d'exister.

L'associé unique décide que les documents et les livres comptables de la Société seront archivés pour une durée de 5 ans, au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015108333/15.

(150118113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**360 V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 174.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015108376/9.

(150118025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**3P (L) Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 134.768.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015108374/11.

(150118657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**SELP Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.496,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 177.308.

Par résolutions signées en date du 11 juin 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103431/13.

(150113170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**Walser Privatbank Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 158.448.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 25. Juni 2015*

Der Rücktritt von Dr. Günther DAPUNT als Mitglied des Verwaltungsrates wird angenommen.

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2015 zu beschließen hat:

- Frau Mag. Regina REITTER; Vorstand der Walser Privatbank AG, mit Berufsanschrift in Walserstraße 63, A-6992 Hirscheegg;

- Herrn Florian WIDMER, Vorstand der Walser Privatbank AG, mit Berufsanschrift in Walserstraße 63, A-6992 Hirscheegg;

- Mag. Erhard TSCHMELITSCH; Vorstand der Walser Privatbank AG, mit Berufsanschrift in Walserstraße 63, A-6992 Hirscheegg

- Dr. Rainer KONRAD, Aufsichtsrat der Walser Privatbank AG, mit Berufsanschrift in Walserstraße 63, A-6992 Hirscheegg.

Luxemburg, den 1. Juli 2015.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2015107137/21.

(150116878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

---

**Bellstar Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 158.385.

Il résulte qu'en date du 6 juillet 2015, les deux administrateurs MANAGEMENT S.à r.l. et MANAGER S.à r.l. ont démissionné de leur mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015108458/10.

(150118783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**Industry Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.  
R.C.S. Luxembourg B 174.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015106760/11.

(150117019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

**Shadyan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 163.639.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 12 février 2015*

*Résolutions:*

- Décision de désigner la société Initium Corporate Services SA, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.152.940, membre de l'Ordre des Experts Comptables luxembourgeois, dont le siège social se situe au 45, Avenue de la Liberté, comme dépositaire des actions au porteur selon la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur (Mémorial A-N°161 du 14 août 2014).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2015108262/16.

(150117869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**Ares CCF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 198.078.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 juin 2015*

En date du 29 juin 2015, l'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer le mandat de gérant de catégorie B de la Société de Monsieur Javier Valls avec effet immédiat; et
- de nommer Monsieur François Georges, demeurant au 29, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ares CCF Holdings S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015108401/17.

(150119040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**Traxys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 90.829.

Par la présente, je vous présente ma démission du conseil de gérance de Traxys Sarl avec effet immédiat.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Daniel B. Poneman.

Référence de publication: 2015108296/9.

(150118022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Sobrass Gestion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.255.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.

*Gérant*

Référence de publication: 2015108267/11.

(150118603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Société Orientale de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 65.020.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015.*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Les sociétés FMS SERVICES S.A. et S.G.A. SERVICES S.A., sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Ratification de la nomination de Monsieur Pierre GABISON, en tant qu'Administrateur pour une période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

SOCIETE ORIENTALE DE PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2015108271/15.

(150117901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Société Luxembourgeoise de Brasserie, Société Anonyme.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 35.036.

Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE BRASSERIE S.A. qui s'est tenue à Bascharage en date du 28 mai 2015, que:

- Messieurs Georges M. LENTZ jr., Raymond MARTIN sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016 statuant sur l'exercice 2015.

- Le mandat de Monsieur Thierry Krombach, administrateur, n'est pas reconduit. Est nommé administrateur en son remplacement, M. Frédéric Butscher, demeurant à F-57330 Kanfen, 2 rue de l'Ecole. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en l'an 2016 statuant sur l'exercice 2015.

- Monsieur Martial Veidig, est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016 statuant sur l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. Lentz jr.

*Administrateur*

Référence de publication: 2015108269/19.

(150118165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Calumnia Corporation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 188.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015102817/9.

(150113286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**SELP (Poland and Czech Republic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.100,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 177.377.

Par résolutions signées en date du 16 juin 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103429/13.

(150113138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**Tecnovert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 24.039.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 25 juin 2015 à 16 heures 30.*

*Première résolution*

Le conseil d'Administration constate la démission de Monsieur Pierre Goffinet de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par Monsieur M. Robert Reicherts, né le 3 décembre 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
*L'Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015108310/15.

(150118031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Aconit Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 151.094.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil de l'administration de la société ACONIT INVEST S.A., Monsieur Stanislas BUNETEL, né le 20 août 1979 à Valognes, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, démissionnaire.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

*Pour: ACONIT INVEST S.A.*  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme

Référence de publication: 2015108413/17.

(150118006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---



**SELP (Spain) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 190.005.

Par résolutions signées en date du 16 juin 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103430/13.

(150112974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

**J.P.Morgan Multi-Manager Strategies Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.038.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 28 avril 2015 sous seing privé, que les actionnaires de la Société ont décidé la clôture de la liquidation.

Les boni de liquidation ont été distribués aux actionnaires de la Société y ayant droit et par conséquent aucun dépôt à la Caisse de Consignation de Luxembourg n'a été effectué.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la date de la clôture de la liquidation à l'adresse de la société The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., dont le siège social est au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015142195/19.

(150155376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**VAT Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 30.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.160.

*Extrait des résolutions des Associés prises en date du 15 juin 2015*

Capvis General Partner IV Limited ayant son adresse professionnelle au 28, New Street, JE2 3TE, St. Helier, Jersey agissant en lieu et place de Capvis Equity IV L.P., a transféré 116 095 parts sociales de classe B à M. Heinz Kundert domicilié à Meierhofstrasse 70,9490 Vaduz (Finlande), à la date effective du 15 juin 2015.

Par ailleurs, Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc. ayant son adresse professionnelle au Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, a transféré 206 390 parts sociales à M. Heinz Kundert Meierhofstrasse 70,9490 Vaduz (Finlande), à la date du 15 juin 2015.

Désormais,

Capvis General Partner IV Limited détient 225 284 parts sociales de classe B

Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc. détient 400 502 parts sociales de classe B

M. Heinz Kundert détient 342 936 parts sociales de classe B

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2015.

Certifié sincère et conforme

VAT Management S.à r.l.

Référence de publication: 2015108336/22.

(150118319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

**ProLogis UK LXXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.131.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015103293/9.

(150112434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**Investment Solutions by Epsilon, Fonds Commun de Placement.**

—  
Le règlement de gestion de INVESTMENT SOLUTIONS BY EPSILON (modifié/coordonné) au 19 août 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Mr. Massimo Torchiana

*Director & Co-General Manager*

Référence de publication: 2015142071/11.

(150155400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Private Equity Select S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.942.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 26 juin 2015:*

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la Société, a été renouvelé;

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109671/14.

(150119602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

---

**MUGF Global Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 182.362.

—  
EXTRAIT

En date du 22 juillet 2015, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société a pris les résolutions suivantes:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Masaru Yoshida a été confirmé à compter du 2 octobre 2014.

- Les mandats des administrateurs en fonction, à savoir: MUGC Lux Management S.A., représentée par Monsieur Jean-François Fortemps, Monsieur Jun Kawakubo et Monsieur Masaru Yoshida ont été renouvelés pour une durée se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2016.

L'adresse professionnelle de tous les administrateurs est sise au 287-289, route d'Arlon L-1150 Luxembourg.

- PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch a été renommée aux fonctions de réviseur d'entreprises agréée pour une durée se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015124285/20.

(150134394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

---

**Auswiel Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 182.994.

L'an deux mille quinze, le douze juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) «RHEA HOLDINGS LLC», une limited liability company de droit américain, ayant son siège social à USA/DE 19810, Wilmington, Delaware, 1811 Silverside Road, enregistrée auprès du Secretary of State Delaware sous le numéro 5348422,

ici représentée par Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de société, né le 16 février 1969 à Thionville (France), demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée, datée du 3 juin 2015,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2) «ELARA LLC», une limited liability company de droit américain, ayant son siège social à USA/DE 19810, Wilmington, Delaware, 1811 Silverside Road, enregistrée auprès du Secretary of State Delaware sous le numéro 5348426,

ici représentée par Monsieur Fabrice MAIRE, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée, datée du 3 juin 2015,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

3) «2321 Capital LLC», une limited liability company, ayant son siège social à USA/DE 19899, Wilmington, Delaware, 600, One Commerce Center, 1201 Orange Street, enregistrée auprès du Secretary of State Delaware sous le numéro 5286678,

ici représentée par Monsieur Fabrice MAIRE, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée, datée du 3 juin 2015,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

Ci-après collectivement dénommées les «Parties Comparantes».

Lesquelles Parties Comparantes, représentées comme sus-indiqué, ont déclaré au notaire instrumentant le suivant:

- Que Monsieur Fabrice MAIRE, préqualifié, agissant ici en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «AUSWIEL SARL», établie et ayant son siège social à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr Klein, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 182.994, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations, numéro 403 du 13 février 2013, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (ci-après la «Société»), a décidé d'accepter les cessions de parts sous-mentionnées au nom et pour le compte de la Société, dispensant ainsi les associés des formalités de notification prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, renvoyant à l'article 1690 du Code civil.

- Que suite à deux cessions de parts sociales, les associés de la Société sont dorénavant les suivants (ci-après les «Associés»):

1) «RHEA HOLDINGS LLC», une limited liability company de droit américain, ayant son siège social à USA/DE 19810, Wilmington, Delaware, 1811 Silverside Road, enregistrée auprès du Secretary of State Delaware sous le numéro 5348422,

détenant 45 parts sociales,

2) «ELARA LLC», une limited liability company de droit américain, ayant son siège social à USA/DE 19810, Wilmington, Delaware, 1811 Silverside Road, enregistrée auprès du Secretary of State Delaware sous le numéro 5348426,

détenant 46 parts sociales,

3) «2321 Capital LLC», une limited liability company, ayant son siège social à USA/DE 19899, Wilmington, Delaware, 600, One Commerce Center, 1201 Orange Street, enregistrée auprès du Secretary of State Delaware sous le numéro 5286678,

détenant 9 parts sociales.

- Que les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution:*

Les Associés décident de refondre l'article 6 des statuts qui sera désormais lu comme suit:

**- Version en français:**

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune».

**- Version en anglais:**

“The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.00) each”.

*Deuxième résolution:*

Les Associés constatent que la date de naissance du gérant, à savoir Monsieur Fabrice MAIRE, préqualifié, est le 16 février 1969 et non le 16 février 1962.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Maire, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 16 juin 2015. GAC/2015/5035. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Référence de publication: 2015104597/72.

(150114980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

**Colt Group S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of August.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Colt Group S.A." (the "General Meeting"), a holding company in the form of a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.679 (the "Company"), incorporated by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, on 13 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1237 of 27 June 2006, page 59351 and whose articles of association (the "Articles of Association") have been amended several times and for the last time on 30 July 2015 by deed of Maître Danielle Kolbach, published in the Mémorial number 2023 on 10 August 2015, page 97096 (the "30 July Deed").

The General Meeting was opened at 10.00 a.m. (Luxembourg time) and appointed as chairman Mr. Simon Haslam, professionally residing at 25 Cannon Street, London EC4M 5TA, United Kingdom to preside over the General Meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Mrs. Caroline Griffin Pain, professionally residing at Beaufort House, 15 St. Botolph Street, London EC3A 7QN, United Kingdom (the "Secretary").

The General Meeting elected as scrutineer Esmée Chengapen, professionally residing at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The bureau of the General Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is the following:

A. Report on conflict of interest Report by the Colt Board in accordance with article 57 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on the disclosure by Rakesh Bhasin, Simon Haslam, Jennifer Uhrig, and Michael Wilens to the Colt Board that each of them being employed by and/or holding shares in Fidelity and/or their associates should be regarded as having an interest potentially conflicting with that of the Company in relation to the Offer.

B. Ordinary Resolution

To hereby: (1) approve (i) the amendment of the Relationship Agreement to remove clause 6 thereof and permit the acquisition of Colt Shares pursuant to the Offer, upon the Offer becoming or being declared wholly unconditional and (ii) the termination of the Relationship Agreement effective as of, and conditional upon, Delisting and (2) direct the Board of Directors to take all actions necessary or deemed appropriate and requested by BidCo in order to effect such amendment and termination.

### C. Extraordinary Resolution

To hereby:

a. authorise, conditional upon Delisting, the acquisition of Colt Shares by the Company (or its subsidiaries) (as determined by the Board of Directors) up to a maximum of 20% of the issued and outstanding share capital of the Company (being up to 179,330,738 Colt Shares) at a price per Colt Share corresponding to the offer price under the Offer, in one or more instalments during a period ending on 11 February 2016 at midnight (24.00 h) (Luxembourg time); such acquisitions being authorised to be made in any manner including without limitation, by tender or other offer(s), buyback program(s) or in privately negotiated transactions or in any other manner as determined by the Board of Directors including transactions having the same or similar economic effect as an acquisition, as determined by the Board of Directors;

b. authorise that any Colt Shares acquired pursuant to this resolution may be held in treasury by the Company (or its subsidiaries) with the possibility for such acquired Colt Shares to be transferred or sold (including, without limitation, transfer or sale to BidCo or any of its affiliates in settlement of any outstanding loans); and

c. decide to reduce the issued share capital of the Company by a maximum amount of EUR 89,665,369 (being 20% of the issued and outstanding share capital of the Company) by the cancellation, in one or more instalments, of a maximum of up to 179,330,738 Colt Shares acquired by the Company (or its subsidiaries) pursuant to this resolution within a period ending on 15 February 2016, to delegate power to and to authorise, the Board of Directors to determine the final amount of the share capital reduction and number of Colt Shares to be cancelled (if any) within the maximum decided by the general meeting of shareholders, to implement the cancellation of shares and reduction of share capital if deemed fit, to cause the share capital reduction and cancellation of shares and the consequential amendment of the Articles of Association of the Company to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement such cancellation.

### II. Definitions

The convening notice referred to below provides that the following capitalised terms in the agenda shall have the following meaning:

“BidCo”	Lightning Investors Limited, a limited company incorporated in Bermuda with registered number 50155 and with its registered address at Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Hamilton HM19, Bermuda; jointly owned by FMR LLC and FIL Limited;
“Board of Directors” or “Colt Board”	the board of directors of the Company;
“Colt Shares”	ordinary shares of EUR 0.50 each in the share capital of the Company;
“Delisting”	the cancellation of the listing on the Official List of the Colt Shares and the cancellation of the admission to trading on the London Stock Exchange's market for listed securities of the Colt Shares;
“Fidelity”	FMR LLC and FIL Limited together;
“Offer”	the all cash final offer through BidCo to acquire the issued and to be issued share capital of the Company not currently owned by Fidelity at a price of 190 pence per Colt Share; and
“Relationship Agreement”	agreement dated 11 December 2014 between the Company, FMR LLC, Info Tech Fund I LLC and FIL Limited.

III. The present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda and the convening notices have been sent on 8 July 2015 to the shareholders inscribed in the register of shareholders pursuant to the provisions of the articles of association, as well as published on the website of the Company.

IV. Pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present General Meeting may validly deliberate without quorum on the resolutions proposed to the General Meeting except as regards paragraph c. of the Extraordinary Resolution for which at least 50% of the issued share capital must be represented. Resolutions have to be passed by the affirmative vote of the majority of votes cast at the General Meeting except with respect to paragraph c. of the Extraordinary Resolution, which needs to be approved by at least two thirds (2/3) of the votes cast.

V. The shareholders represented together with the number of shares held by them are shown on the attendance list, which is signed by the proxies, the Chairman, the Secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

VI. It appears from the attendance list, that out of 896,794,187 (eight hundred ninety-six million seven hundred ninety-four thousand one hundred eighty-seven) ordinary shares in issue, 825,753,640 (eight hundred twenty five million seven hundred fifty Three thousand six hundred and forty) ordinary shares (representing 92.08% of the issued share capital of the Company) were represented (in attendance or by proxy) at the General Meeting (being more than half of the issued and outstanding share capital of the Company). Neither Fidelity nor certain shareholders connected to Fidelity in attendance in person or by proxy and identified as such on the attendance list (the “Wider Fidelity Group”), holding together a total of 597,197,117 shares, will however exercise their voting rights in relation to the Ordinary Resolution. Accordingly, based

on the number of shares in attendance, a maximum of 228,556,523 votes will be cast with respect to the Ordinary Resolution, without prejudice to the rights of the holders of such votes to abstain.

It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

VII. The Secretary then reported on the first agenda item.

VIII. The Secretary then informed the meeting that the 30 July Deed recorded the issue of 140,497 new ordinary shares of the Company which resulted in the total number of shares in issue to amount to the number referred to in Section VI above. The proposed Extraordinary Resolution refers to both a maximum percentage figure (20%) of the issued and outstanding share capital as at 8 July 2015 (the "Maximum Percentage") and a maximum EURO amount of share capital reduction corresponding to a maximum number of 179,330,738 shares (the "Maximum Number"). The application of the Maximum Percentage to the current issued and outstanding share capital would result in a higher number of shares than the Maximum Number. It is however proposed to consider that the authority to be granted to the Board of Directors under paragraph a. and the reduction of capital under paragraph c. of the Extraordinary Resolution be understood to be up to the Maximum Number.

IX. After deliberation the meeting resolved as follows:

#### *Ordinary Resolution*

The General Meeting, with the Wider Fidelity Group not casting a vote on this resolution, resolved to:

(1) approve (i) the amendment of the Relationship Agreement to remove clause 6 thereof and permit the acquisition of Colt Shares pursuant to the Offer, upon the Offer becoming or being declared wholly unconditional and (ii) the termination of the Relationship Agreement effective as of, and conditional upon, Delisting, and

(2) direct the Board of Directors to take all actions necessary or deemed appropriate and requested by BidCo in order to effect such amendment and termination.

For: 209,507,315 Discretion: 17,426 Against: 14,794,906

Abstentions: 601,433,993 (including the shares held by the Wider Fidelity Group).

Pursuant to the above a total of 93.40% of the votes cast have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

#### *Extraordinary Resolution*

Taking into account the statement of the Secretary as described in Section VIII above the General Meeting resolved to:

a. authorise, conditional upon Delisting, the acquisition of Colt Shares by the Company (or its subsidiaries) (as determined by the Board of Directors) up to a maximum of 20% of the issued and outstanding share capital of the Company (being up to 179,330,738 Colt Shares) at a price per Colt Share corresponding to the offer price under the Offer, in one or more instalments during a period ending on 11 February 2016 at midnight (24.00 h) (Luxembourg time); such acquisitions being authorised to be made in any manner including without limitation, by tender or other offer(s), buyback program(s) or in privately negotiated transactions or in any other manner as determined by the Board of Directors including transactions having the same or similar economic effect as an acquisition, as determined by the Board of Directors;

b. authorise that any Colt Shares acquired pursuant to this resolution may be held in treasury by the Company (or its subsidiaries) with the possibility for such acquired Colt Shares to be transferred or sold (including, without limitation, transfer or sale to BidCo or any of its affiliates in settlement of any outstanding loans); and

c. decide to reduce the issued share capital of the Company by a maximum amount of EUR 89,665,369 (being 20% of the issued and outstanding share capital of the Company) by the cancellation, in one or more instalments, of a maximum of up to 179,330,738 Colt Shares acquired by the Company (or its subsidiaries) pursuant to this resolution within a period ending on 15 February 2016, to delegate power to and to authorise, the Board of Directors to determine the final amount of the share capital reduction and number of Colt Shares to be cancelled (if any) within the maximum decided by the general meeting of shareholders, to implement the cancellation of shares and reduction of share capital if deemed fit, to cause the share capital reduction and cancellation of shares and the consequential amendment of the Articles of Association of the Company to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement such cancellation.

For: 808,553,952 Discretion: 19,871 Against: 14,785,357

Abstentions: 2,394,460

Pursuant to the above, a total of 98.20% of the votes cast have voted in favour, so that the resolution has been adopted.

There being no further business before the meeting, the same was closed at 10.25 a.m.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed will vary between one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-) and six thousand five hundred euros (EUR 6,500.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, signed together with the notary the present deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

**Follows the French version of the text above**

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire résidant à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Colt Group S.A.» (l'«Assemblée Générale»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.679 (la «Société»), constituée selon un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, alors notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 1237 du 27 juin 2006, page 59351 et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 30 juillet 2015 par un acte de Maître Danielle Kolbach, publié au Mémorial numéro 2023 du 10 août 2015 page 97096 (l'«Acte du 30 Juillet»).

L'Assemblée Générale est ouverte à 10.00 heures (heure de Luxembourg) sous la présidence de M. Simon Haslam, demeurant à 25 Cannon Street, Lonres EC4M 5TA, Royaume-Uni (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire, Mme Caroline Griffin Pain, demeurant à Beaufort House, 15 St. Botolph Street, Londres EC3A 7QN, Royaume-Uni (le «Secrétaire»).

L'Assemblée Générale choisit en tant que scrutateur Mme Esmée Chengapen, résidant à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

A. Rapport sur un conflit d'intérêts

Rapport par le Conseil d'Administration de la Société, conformément à l'article 57 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sur la divulgation par Rakesh Bhasin, Simon Haslam, Jennifer Uhrig et Michael Wilens au Conseil d'Administration que le fait que chacun d'entre eux est employé par et/ou détient des actions de Fidelity et/ou de leurs entités associées devrait être traité comme un intérêt potentiellement opposé à celui de la Société par rapport à l'Offre.

B. Résolution Ordinaire

Par la présente résolution: (1) approuver (i) la modification de l'Accord régissant les Relations en supprimant son article 6 afin de permettre l'acquisition des Actions Colt en vertu de l'Offre, à partir du moment où l'Offre sera devenue ou sera déclarée inconditionnelle, et (ii) la résiliation de l'Accord régissant les Relations sous réserve et avec effet à la date du retrait, et (2) donner instruction au Conseil d'Administration de prendre toutes les mesures nécessaires ou jugées utiles et demandées par BidCo afin d'effectuer cette modification et cette résiliation.

C. Résolution Extraordinaire

Par la présente résolution:

a. autoriser, sous réserve du Retrait, l'acquisition d'Actions Colt par la Société (ou ses filiales) (à la discrétion du Conseil d'Administration) jusqu'à concurrence de 20% du capital social émis et en circulation (soit un maximum de 179.330.738 Actions Colt) à un prix par action correspondant au prix proposé dans l'Offre, en une ou plusieurs tranches pendant une période prenant fin le 11 février 2016 à minuit (24.00) (heure de Luxembourg); ces acquisitions pouvant être effectuées de quelque manière que ce soit, y compris, sans limitation, par des offre(s) d'achat, des programme(s) de rachat ou des opérations de gré à gré ou de toute autre manière telle que déterminée par le Conseil d'Administration, y inclus par des opérations ayant un effet économique identique ou similaire à une acquisition, tel que déterminé par le Conseil d'Administration;

b. autoriser que toute Colt Action acquise en vertu de la présente résolution puisse être détenue en propre par la Société (ou ses filiales) avec la possibilité de transférer ou de vendre ces Actions Colt (y compris, sans limitation, de les transférer ou les vendre à BidCo ou à toute société liée à BidCo en règlement de tout prêt non remboursé); et

c. décider de réduire le capital social souscrit concurrence d'un montant maximal de EUR 89.665.369 (soit 20% du capital social émis et en circulation de la Société) par l'annulation, en une ou plusieurs tranches, d'un maximum de 179.330.738 Actions Colt acquises par la Société (ou ses filiales) en vertu de la présente résolution, et ceci pendant une période prenant fin le 15 février 2016, de déléguer pouvoir au Conseil d'Administration et l'autoriser à déterminer le montant définitif de la réduction du capital social et le nombre d'Actions Colt à annuler (le cas échéant) dans la limite décidée par l'Assemblée Générale, de mettre en oeuvre la réduction du capital social et l'annulation des Actions Colt, de faire constater

la réduction du capital social et l'annulation des actions et la modification des Statuts qui en résulte par un acte notarié, et de prendre toute mesure ou formalité appropriée ou utile afin d'effectuer cette annulation.

## II. Définitions

La convocation mentionnée ci-dessous stipule que les termes suivants commençant par une lettre majuscule sont définis comme suit:

«Accord régissant les Relations»	accord conclu en date du 11 décembre 2014 entre la Société, FMR LLC, Info Tech Fund I LLC et FIL Limited;
«Actions Colt»	actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,50 représentant le capital social de la Société;
«BidCo»	Lightning Investors Limited, une société anonyme constituée aux Bermudes et enregistrée sous le numéro 50155, ayant son siège social à Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Hamilton HM19, Bermudes, détenue conjointement par FMR LLC et FIL Limited;
«Conseil d'Administration»	le conseil d'administration de la Société;
«Fidelity»	FMR LLC et FIL Limited ensemble;
«Offre»	l'offre définitive en espèces par BidCo pour acquérir toutes les actions émises et à émettre par la Société qui ne sont pas actuellement détenues par Fidelity, à un prix de 190 pence par Action Colt;
«Retrait»	le retrait et la radiation des Actions Colt de la Liste Officielle (Official List) et le retrait de l'admission des Actions Colt de la négociation du marché des valeurs mobilières cotée de la Bourse de Londres.

III. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour et les convocations ont été envoyées le 8 juillet 2015 aux actionnaires figurant sur le registre des actionnaires conformément aux dispositions des statuts, ainsi que publiées sur le site internet de la Société.

IV. Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente Assemblée Générale peut délibérer valablement, sans condition de quorum, sur les points portés à l'ordre du jour, à l'exception du paragraphe c. de la Résolution Extraordinaire, lequel nécessite qu'au moins 50% du capital souscrit de la Société soit représenté. Les résolutions sur les points portés à l'ordre du jour doivent être adoptées par le vote affirmatif de la majorité des votes exprimés à l'Assemblée Générale, à l'exception du paragraphe c. de la Résolution Extraordinaire, qui doit être approuvé par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés.

V. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le Président, le Secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

VI. Il apert de la liste de présence que sur un total de 896.794.187 (huit cent quatre-vingt-seize millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-sept) actions ordinaires en émission, 825.753.640 (huit cent vingt-cinq millions sept cent cinquante-trois mille six cent quarante) actions ordinaires (représentant 92,08% du capital social) étaient représentées (en personne ou par procuration) à l'assemblée (représentant plus de la moitié du capital social émis et en circulation). Ni Fidelity ni certains autres actionnaires liés à Fidelity présents ou représentés et identifiés en tant que tels sur la liste de présence (le «Groupe Fidelity»), détenant ensemble un total de 597.197.117 actions, exerceront leur droit de vote lors du vote sur la Résolution Ordinaire. Par conséquent, basé sur le nombre d'actions en présence, un maximum de 228.556.523 votes sera exprimé par rapport à la Résolution Ordinaire, sans préjudice du droit des détenteurs de ces droits de vote de s'abstenir.

Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VII. Le Secrétaire fait ensuite un rapport sur le premier point porté à l'ordre du jour.

VIII. Le Secrétaire informe ensuite l'assemblée que l'Acte du 30 Juillet constatait l'émission de 140.497 nouvelles actions ordinaires par la Société, ce qui donne le nombre d'actions en émission dont il est fait mention dans la Section VI ci-dessus. La Résolution Extraordinaire proposée fait référence à un pourcentage maximal (à savoir 20%) du capital social émis et en circulation en date du 8 juillet 2015 (le «Pourcentage Maximal») ainsi qu'à un montant maximal, exprimé en EURO, de réduction du capital social, correspondant à un nombre maximal de 179.330.738 actions (le «Nombre Maximal»). L'application du Pourcentage Maximal au capital social émis et en circulation actuel aurait comme résultat un nombre plus élevé d'actions que le Nombre Maximal. Il est toutefois proposé de considérer tant l'autorisation à donner au Conseil d'Administration en vertu du paragraphe a. que la réduction du capital social envisagée par le paragraphe c. de la Résolution Extraordinaire comme visant le Nombre Maximal.

IX. Après délibérations, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

### *Résolution Ordinaire*

L'Assemblée Générale, à l'exception du Groupe Fidelity qui ne s'exprime pas sur cette résolution, décide de:



(1) approuver (i) la modification de l'Accord régissant les Relations en supprimant son article 6 afin de permettre l'acquisition des Actions Colt en vertu de l'Offre, à partir du moment où l'Offre sera devenue ou sera déclarée inconditionnelle, et (ii) la résiliation de l'Accord régissant les Relations sous réserve et avec effet à la date du Retrait; et

(2) donner instruction au Conseil d'Administration de prendre toutes les mesures nécessaires ou jugées utiles et demandées par BidCo afin d'effectuer cette modification et cette résiliation.

Pour: 209.507.315 Discretion: 17.426 Contre: 14.794.906

Vote blanc: 601.433.993 (incluant les actions détenues par le Groupe Fidelity).

Il résulte de ce qui précède qu'un total de 93,40% des voix exprimées a voté en faveur de cette résolution, de sorte que la résolution est adoptée.

#### *Résolution Extraordinaire*

Considérant la déclaration faite par le Secrétaire et décrite dans la Section VIII, l'Assemblée Générale décide de:

a. autoriser, conditionnelle à la Décotation, l'acquisition des Actions Colt par la Société (ou ses filiales) (à la discrétion du Conseil d'Administration) jusqu'à concurrence de 20% du capital social émis et en circulation (correspondant à un maximum de 179.330.738 Actions Colt) à un prix par action correspondant au prix d'acquisition de l'Offre, en une ou plusieurs tranches et ceci pendant une période prenant fin le 11 février 2016 à minuit (24.00) (heure de Luxembourg); que de telles acquisitions seront autorisées de quelque manière que ce soit y compris, sans limitation, par offre(s) publique d'achat, programme(s) de rachat ou transactions négociées en privé ou de toute autre manière tel que déterminé par le Conseil d'Administration, incluant les transaction avec un effet économique identique ou similaire à une acquisition, tel que déterminé par le Conseil d'Administration;

b. autoriser que toute Colt Action acquise en vertu de la présente résolution puisse être détenue par la Société (ou ses filiales) avec la possibilité de transférer ou vendre ces Actions Colt (y compris, sans limitation, de les transférer ou vendre à BidCo ou toute société liée à BidCo pour le règlement de tout prêt non remboursé); et

c. réduire le capital social souscrit jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 89.665.369 (soit 20% du capital social émis et en circulation) par l'annulation, en une ou plusieurs tranches, d'un maximum de 179.330.738 Actions Colt acquises par la Société (ou ses filiales) en vertu de la présente résolution, et ceci pendant une période prenant fin le 15 février 2016, de déléguer le pouvoir à et autoriser le Conseil d'Administration à déterminer le montant définitif de la réduction du capital social et de l'annulation des Actions Colt (le cas échéant) dans les limites autorisées par l'Assemblée Générale, d'effectuer la réduction du capital social et l'annulation des Actions Colt s'il est jugé à propos, de faire constater la réduction du capital social, l'annulation des Actions Colt et la modification des Statuts qui en résulte par un acte notarié, et de prendre toutes les mesures ou formalités appropriées ou utiles afin d'effectuer cette annulation.

Pour: 808.553.952 Discretion: 19.871 Contre: 14.785.357

Vote blanc: 2.394.460

Il résulte de ce qui précède qu'un total de 98,20% des voix exprimées a voté en faveur de cette résolution, de sorte que la résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.25 heures.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en raison de cet acte seront compris entre mille trois cents (1.300) et six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et résidences, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. HASLAM, C. GRIFFIN PAIN, E. CHENGAPEN, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 13 août 2015. Relation: DAC/2015/13632. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141968/313.

(150154069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Selp Berlin GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.423.

—  
Par résolutions signées en date du 16 juin 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103432/13.

(150113143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**Cup I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 199.093.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of July.

Before the undersigned Me Karine REUTER, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cup CEE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the RCS) under number B 198293,

here represented by Richel Van Weij private employee, whose professional is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in [-], on [-] July 2015,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Cup I S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company which form part of the same group of companies as the Company, and, generally, for its own benefit and that of any other company which form part of the same group of companies as the Company. The Company may furthermore grant security interests over and may pledge its shares. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. The transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.4. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.6. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results in a reduction in the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the

meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company at such time as may be specified in the convening notices of the meeting.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first of December 2015.

### *Subscription and payment*

Cup CEE S.à r.l., represented as stated above, subscribes for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500),

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1.350.- (one thousand three hundred fifty euros).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Appointment of Mrs. Charlotte Lahaije-Hultman, Director, born in Barnarp, Sweden on 24<sup>th</sup> March 1975, whose address is at 15, Rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company for an indefinite period.

2. The registered office of the Company is located at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le vingt-septième jour de juillet.

Par devant le soussigné Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### **ONT COMPARU:**

Cup CEE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 198293,

représentée par Madame Richel Van Weij, employé privé, avec adresse professionnelle 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à [-], le [-] juillet 2015.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Cup I S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut également consentir des sûretés ou nantissements sur ses parts sociales. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. La cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.4. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte en la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou par un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B, nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B de la Société.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).



(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social de la Société et à l'heure indiquée dans la convocation.

#### **Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Cup CEE S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500),

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.350.- (mille trois cent cinquante euros).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Nomination de Mme Charlotte Lahaije-Hultman, gérant, né à Barnarp, Suède, le 24 mars 1975, dont l'adresse est 15, Rue Edward Steichen, 4e étage, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signés: R. VAN WEIJ, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/16961. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134536/487.

(150145687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

### **2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.221.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of July.

Before Us, Maître Karine REUTER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of

2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure (the Company),

a Luxembourg investment company with variable capital -specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) formed as a public limited liability company (société anonyme), subject to the Luxembourg act dated 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended (the 2007 Act), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B149221 and incorporated on 12 November 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C-N°2312 on 26 November 2009. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 26 June 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, which have been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C-N°2670 on 2 October 2014.

The Meeting is opened at 4 p.m. with Mr Matthieu BARO, residing in Luxembourg as chairman. The chairman appoints Mr Maxime WUNDERLICH, residing in Luxembourg as secretary of the Meeting. The Meeting elects Mr Guillaume DE VILLENAUT, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the shareholders present and/or the holders of the powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed *in varietur* by the persons who represent the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that out of 277,965,001 shares without par value, one hundred eighty-nine million eight hundred seventy-seven thousand five hundred and one (189,877,501.00.-) shares are present or duly represented at the Meeting, representing 68.31% of the share capital of the Company. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below; and

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of article 1 "Definition" of the Articles so that the following definition will read as follows:

"Investment Adviser means such entity as is appointed as investment adviser to the Company, as described in the Memorandum. Should the Company appoint a duly authorised external alternative investment fund manager (AIFM) in order to ensure compliance with the Luxembourg act of 12 July 2013 on AIFMs, all references to the Investment Adviser

in these Articles will be deemed to be replaced by references to the external AIFM of the Company as from that point in time. Similarly, all references to the “investment advisory agreement” or a successor “investment adviser” will be respectively deemed to be replaced by references to the “AIFM services agreement” or a successor “external AIFM” of the Company as from the date on which the Company will have appointed a duly authorised external AIFM in order to ensure compliance with the Luxembourg act of 12 July 2013 on AIFMs;”.

2. Inclusion of a new article 23.3 to the Articles which will read as follows:

“For so long as the Company will be considered as an alternative investment fund within the meaning of Directive 2011/61 on AIFMs (the AIFM Directive), the Company may appoint an external AIFM which will inter alia be in charge of the portfolio and risk management function of the Company within the meaning of the AIFM Directive and have, in this regard, certain representation and signatory rights on behalf of the Company.”

3. Decision that, in accordance with article 26(2) of the 2007 Act, the Articles be drawn up in English language only, without being followed by a translation into an official language of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg) and, as a consequence, decision to remove and cancel the French version of the Articles.

4. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed the following resolutions by an unanimous vote:

*First resolution*

The Meeting resolves to amend article 1 "Definition" of the Articles so that the following definition will read as follows:

"Investment Adviser means such entity as is appointed as investment adviser to the Company, as described in the Memorandum. Should the Company appoint a duly authorised external alternative investment fund manager (AIFM) in order to ensure compliance with the Luxembourg act of 12 July 2013 on AIFMs, all references to the Investment Adviser in these Articles will be deemed to be replaced by references to the external AIFM of the Company as from that point in time. Similarly, all references to the “investment advisory agreement” or a successor “investment adviser” will be deemed to be replaced by references to the “AIFM services agreement” or a successor “external AIFM” of the Company as from the date on which the Company will have appointed a duly authorised external AIFM in order to ensure compliance with the Luxembourg act of 12 July 2013 on AIFMs;”

*Second resolution*

The Meeting resolves to include a new article 23.3 to the Articles which will read as follows:

“For so long as the Company will be considered as an alternative investment fund within the meaning of Directive 2011/61 on AIFMs (the AIFM Directive), the Company may appoint an external AIFM which will inter alia be in charge of the portfolio and risk management function of the Company within the meaning of the AIFM Directive and have, in this regard, certain representation and signatory rights on behalf of the Company.”

*Third resolution*

The Meeting resolves that, in accordance with article 26(2) of the 2007 Act, the Articles be drawn up in English language only, are not followed by a translation into an official language of Luxembourg and, as a consequence, decision to remove and cancel the French version of the Articles.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand one hundred and fifty euros (EUR 1,150.-).

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at 16:15

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded only in English in accordance with article 26(2) of the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signés: M. BARO, M. WUNDERLICH, G. DE VILLENAUT, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 août 2015. Relation: 2LAC/2015/18006. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015139895/92.

(150151392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

**Blue Crest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.030.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2015103698/11.

(150113711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**Immobilière Doris, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 85.636.

L'an deux mil quinze, le vingt-septième jour de juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- 2) Monsieur Robert RODERICH, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel, représenté aux fins des présentes par Monsieur Luciano DAL ZOTTO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Bridel, le 10 juillet 2015;
- 3) Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE DORIS, ci-après «la Société», avec siège à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85 636, constituée originellement sous la forme d'une société civile au nom de S.C.I. DORIS, suivant acte établi sous seing privé en date du 29 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 190 du 9 mai 1992. Les statuts, et notamment la forme juridique et la dénomination sociale, ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 711 du 8 mai 2002.

La répartition initiale du capital social a été modifiée comme suit:

- suivant cession de parts sociales et de créance, sous seing privé, en date du 6 juin 2000, signifiée à la Société par Maître Jean-Lou THILL en date du 23 août 2000, et acceptée par elle lors de la réunion des associés du 30 août 2000, dont extrait publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 83 du 5 février 2001;

- suivant cession de parts sociales et de créance sous seing privé, en date du 25 janvier 2001, signifiée à la Société par Maître Jean-Lou THILL en date du 29 mars 2001, et préalablement acceptée par elle lors de la réunion des associés du 25 janvier 2001, dont extrait publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 929 du 26 octobre 2001;

- suivant cession de parts sociales entre associés, sous seing privé, en date du 30 juin 2015, dûment signifiée la Société en date du 30 juin 2015 conformément à l'article 1 690 du Code civil, dont extrait en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Réunis en Assemblée générale, les comparants ont prié le notaire instrumentant de dresser acte de la résolution qui suit, cette résolution étant prise à l'unanimité:

Modification de l'article cinq

*Résolution unique*

Après avoir confirmé au préalable que les cinq cent soixante-seize (576) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1 000.-EUR) chacune représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE DORIS sont actuellement réparties ainsi qu'il suit:

- Monsieur Robert RODERICH, préqualifié, quatre cent quarante-huit parts sociales . . . . .	448
- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, préqualifié, quatre-vingt-seize parts sociales . . . . .	96
- Monsieur Guy SCHOSSELER, préqualifié, trente-deux parts sociales . . . . .	32
Total: cinq cent soixante-seize parts sociales . . . . .	<u>576</u>

L'Assemblée décide que, dorénavant, l'article cinq des statuts sera rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent soixante-seize mille euros (576 000.-EUR), représenté par cinq cent soixante-seize (576) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1 000.-EUR) chacune.»

106302

*Frais*

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à la somme de mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire.

Signés: L. DAL ZOTTO, R. RODERICH, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/16960. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137433/57.

(150148543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

**Copper Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 198.050.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of May, before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NEO Capital Private Equity Fund II LP, an English limited partnership, governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 36-38 Wigmore Street, London W1U 2LJ, United Kingdom, registered with the Company's House under company number LP015631 (the Founding Shareholder),

here represented by Mr Chris Oberhag, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 27, 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Copper Investment S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.

Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

**Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is “Copper Investment S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

**Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company’s subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder

will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 5:00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

**Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.** The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons



participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager.** The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) category A Manager and one (1) category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

**Art. 18. Liability of the Manager(s).** The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 19. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

**Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on January first (1<sup>st</sup>) of each year and ends on December thirty-first (31<sup>st</sup>) of the same year.

**Art. 21. Annual Accounts.** Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;

(v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and  
(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 23. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2015.

#### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at two (2);

(b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:

- Mr David Belhassen, born on May 27, 1970 in Paris 10e, France, with professional address at 36-38 Wigmore Street, London W1U 2LJ, United Kingdom;

and the following person is appointed as manager of the Company having a B signatory power:

- Christophe Gaul, born on April 3, 1977, in Messancy, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(c) that the members of the Board are appointed for an undetermined period; and

(d) that the address of the registered office of the Company is set at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf jour du mois de mai,

par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NEO Capital Private Equity Fund II LP, une société en commandite simple anglaise, régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 36-38 Wigmore Street, Londres W1U 2LJ, Royaume Uni, immatriculée au Company's House sous le numéro LP015631 (l'Associé Fondateur),

ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mai 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

## STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gerance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Copper Investment S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est «Copper Investment S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Associé.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est formée pour une période indéterminée.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

**Art. 7. Parts Sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société correspondante.

**Art. 8. Cessions de Parts Sociales.** La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.** Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 17h00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doit/doivent être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

**Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

**Art. 13. Réunion du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Responsabilité du (des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

**Art. 23. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.



*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2015.

*Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Résolutions de l'associé unique*

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants est fixé à deux (2);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- Monsieur David Belhassen, né le 27 mai 1970 à Paris 10e, France, dont l'adresse professionnelle est à 36-38 Wigmore Street, Londres W1U 2LJ, Royaume-Uni

et la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, dont l'adresse professionnelle est à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une période illimitée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 juin 2015. GAC/2015/4724. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Référence de publication: 2015104676/642.

(150115165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

**Woulsear S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 176.916.

Nous, soussignés Certifica Luxembourg S.à r.l., avec pour adresse 1, rue du Glacis L-1628 Luxembourg, vous présentons noire démission en tant que Commissaire de la société Woulsear S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Certifica Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Bishen Jacmohone

Référence de publication: 2015105430/12.

(150114936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

**CVE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 128.257.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015103780/10.

(150113633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

---

**Selp Cake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.760.

Par résolutions signées en date du 16 juin 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103433/13.

(150113139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**Fiduciaire GL S.A., Société Anonyme,****(anc. Fiduciaire GL Sàrl).**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 123.133.

L'an deux mille quinze,

Le seize juin,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Madame Véronique LANGE, administrateur de société, née à Strasbourg (France) le 5 mai 1969, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société «FIDUCIAIRE GL S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123 133, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 278 du 1 mars 2007.

Laquelle comparante déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée dénommée FIDUCIAIRE GL S.à r.l..

Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves à concurrence de dix-huit mille six cents euros (18.600.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) par la création et l'émission de cent cinquante (150) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- EUR) chacune, chaque part sociale bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sociales sont entièrement souscrites par l'associée unique:

Madame Véronique LANGE, administrateur de société, née à Strasbourg (France) le 5 mai 1969, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale, laquelle déclare souscrire aux cent cinquante (150) nouvelles parts sociales.

*Deuxième résolution.*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société anonyme de «FIDUCIAIRE GL S.à r.l.» en «FIDUCIAIRE GL S.A.» et de modifier, par conséquent, l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . La Société prend la dénomination de «FIDUCIAIRE GL S.A.»».

*Troisième résolution.*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de transformer la Société en Société Anonyme, de changer les deux cent cinquante (250) parts sociales en mille (1.000) actions et de procéder à une refonte complète des statuts, dont la teneur est la suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Fiduciaire GL S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Dudelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à l'exécution de travaux de comptabilité et d'expertise comptable de tous genres et toutes les activités liées à l'exercice de la profession et autorisées par les règles applicables à la profession.

La Société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.- €), représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31.- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne ou personnes à qui de tels pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

En cas de désignation d'un administrateur délégué à la gestion journalière, la Société sera exclusivement liée par la seule signature de cette personne.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale.**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices.**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation.**

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale.**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

#### *Quatrième résolution.*

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Véronique LANGE, administrateur de société, née à Strasbourg (France) le 5 mai 1969, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale, de ses fonctions de gérante unique et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

*Cinquième résolution.*

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur unique de la Société, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

- Madame Véronique LANGE, administrateur de société, née à Strasbourg (France) le 5 mai 1969, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale

*Sixième résolution.*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

- La société anonyme International Consulting Agency S.A., avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139 578.

*Rapport du reviseur d'entreprise*

Cette opération a fait l'objet d'un rapport de révision établi par Monsieur Alain MARCHAND de la société EFS - France, Sàrl d'Expertise Comptable, établie à F-68520 Burnhaupt Le Bas, 27, rue Vallauris, lequel rapport de révision, après avoir été signé «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, pour être formalisé avec celui-ci.

La preuve en a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Frais.*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ mille cent euros (1.100.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. LANGE, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: EAC/2015/13998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 juin 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015105792/219.

(150115592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

---

**Cabana Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.264.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015104682/11.

(150114619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

---

**The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.654.

---

Les comptes annuels de la société au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015108292/11.

(150118249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Köln, Breite Straße 103-105 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 173.650.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Gregg Blackstock, gérant de la Société, se situe désormais au:  
Flat 7, 20 Earl's Court Square, London, SW5 9DN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015108021/12.

(150118617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Selp Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 173.377.

Par résolutions signées en date du 16 juin 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103434/13.

(150112973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

---

**Leiteschberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.  
R.C.S. Luxembourg B 173.754.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 12 mai 2015*

Est nommé administrateur unique:

- La société IMMO TERRAINS S.A.  
Route d'Arlon (Belle Etoile)  
L-8050 Bertrange

Représenté par:

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Commerçant,  
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, Administrateur-délégué
- Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Employé privé,  
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, Administrateur
- Madame Doris LEESCH, Employée privé,  
Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, Administratrice

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2020.

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société FIDUCIAIRE MULLER & ASSOCIES S.A.  
Société Anonyme  
121, avenue de la Faïencerie  
L-1511 Luxembourg

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2015.

*Pour la société IMMO TERRAINS S.A.*

Maximilien LEESCH

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2015108047/29.

(150118043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

---

**Elikonos JEREMIE S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.813.

The shareholders of the Company are hereby informed that at the first extraordinary general meeting of the shareholders of the Company, which was held under private seal on *9 July 2015* at 17:30 CET (the First EGM), the quorum required by article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the 1915 Law) and the articles of incorporation of the Company was not met.

NOTICE IS HEREBY GIVEN to the shareholders of the Company of a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

(the Second EGM), in accordance with article 67-1 (2) of the 1915 Law, to be held on *14 September 2015* at 15:00 CET at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to consider and pass resolutions on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to transfer the registered office of the Company from 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg to 68/70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Transfer).
2. Decision to modify article 3.1 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) as follows:  
"The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted under the Companies Act) by a resolution of the General Partner."
3. Decision that, in accordance with second paragraph of article 3(1) of the act of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended (the 2004 Act), the Articles be drawn up in English language only, are not followed by a translation into an official language of the Grand Duchy of Luxembourg and, as a consequence, decision to remove and cancel the French version of the Articles.

In order to be admitted to the meeting, please send a notice in this respect at least three business days in advance of the Second EGM to Kheira Dos Santos, JTC (Luxembourg) S.A., by email: [Kheira.DosSantos@jtcgroup.com](mailto:Kheira.DosSantos@jtcgroup.com), as well as by courier at 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Shareholders of the Company are informed that any completed proxy which was returned for attendance at the First EGM held on 9 July 2015 (even, for the avoidance of doubt, after the deadline set for return of the same in respect of the First EGM) will remain valid for the Second EGM, provided that the Shareholders having submitted their forms of proxy in respect of the First EGM have not notified the Company in writing of the revocation of their form of proxy in respect of the First EGM, at the time on which the deadline for posting of forms of proxy in respect of the Second EGM expires (it being understood that a completed proxy returned on time for the Second EGM shall be deemed to constitute a revocation of any proxy returned with respect to the First EGM) and that the relevant proxy will be valid only for the number of shares of the Company that each of the relevant shareholder of the Company holds at 16.00 CET on 11 September 2015.

Only shareholders of the Company entitled to vote at 16.00 CET on 11 September 2015 will be entitled to vote. Changes to entries on the register of shareholders of the Company after the above time will be disregarded in determining the rights of persons to vote (and the number of votes they may cast) at the Second EGM.

**The Shareholders of the Company are advised that no quorum is required for the Second EGM to validly deliberate and vote upon items of its agenda and that resolutions to be adopted at the Second EGM require a two-thirds (66.66%) majority of the votes validly cast, abstentions, invalid and blank votes not being taken into account. Each Share is entitled to one vote.**

Should you have any question regarding the above, please do not hesitate to contact Kheira Dos Santos at +352 27 17 28 25.

**Elikonos JEREMIE GP, S.à r.l.**

THE BOARD OF MANAGERS

Référence de publication: 2015134336/50.